

COMMUNE DE SAINT-MACAIRE

PROCES-VERBAL VALANT COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2020

Le Conseil municipal s'est réuni le 31 Juillet 2020 en présence de 14 élus : M. GERBEAU Cédric, Maire, Mme TRISTANT Sophie, M. POTTIER Rémi, Mme BRIGOT Martine, M. CAPELLI Sylvain, adjoints, M. BRAY Claude, M. ROUCHES Jean-Michel, M. XANDRI Alain, Mme BELLOIR Rozenn, Mlle GUINDEUIL RAMILLON Nautila, M. BARBE Bernard, Mme CAMBILLAU Arlette, M. FALISSARD Alain, Mme FELLAH Céline.

Absents excusés : M. SCARAVETTI Dominique (procuration de vote donnée à M. GERBEAU Cédric), Mme JEANNESSON Françoise, Mme LASSARADE Florence (procuration de vote donnée à Mme GUINDEUIL RAMILLON Nautila), Mme MALLEM Salima (Procuration de vote donnée à M. BRAY Claude), M. COMMUN Arnaud (procuration de vote donnée à M. CAPELLI Sylvain).

Date de la convocation : 27/07/2020

La séance est ouverte à 19h00.

Mme Martine BRIGOT a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (FDAEC)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Saint Macaire a signé une convention avec le Conseil Départemental de la Gironde concernant l'aménagement de l'itinéraire cyclable. Dans cette convention, la commune s'est engagée à garantir une chaussée en bon état de roulement pour les cyclistes. Sur le circuit emprunté par le vélo route, une réfection de la chaussée du chemin du Port (VC 74), entre la rue des Frères Cordeliers et le ruisseau des Aubarèdes, est à prévoir.

Il rappelle que le département de la Gironde a attribué au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes la somme de 34 375,75€ à la commune de Saint Macaire. Le dossier doit être déposé au 15 Août au plus tard pour ne pas perdre la subvention.

Il propose au Conseil municipal d'affecter cette somme sur les travaux de voirie et en particulier sur la section de voie citée ci-dessus. Ce projet vise au renforcement de la chaussée avec pose d'un revêtement en béton bitumineux aux granulats alluvionnaires et à la mise en œuvre de deux ralentisseurs afin d'améliorer les conditions de circulation, d'évacuation des eaux pluviales et de faciliter le nettoyage de la chaussée après les inondations sans provoquer de dégradation de cette dernière.

Ces travaux représentent un investissement estimé à 94 626,00€ HT.

M. Alain Falissard se réjouit que le travail commencé soit prolongé et que la proposition qu'il avait émise lors du vote du budget soit retenue. La réfection de cette portion était inévitable avec la mise en œuvre d'un revêtement adapté pour permettre le nettoyage après les inondations. Il précise que le renforcement de voirie sur le chemin du Viaduc a été réalisé pour un usage purement communal, la fréquentation étant en augmentation, et ainsi, avoir un accès sécurisé à la RD1113. La piste cyclable n'emprunte pas cette voie.

Monsieur le Maire précise que pour la réalisation de ces travaux, une mission de maître d'œuvre s'avère nécessaire. Le cabinet Escande a remis une offre d'un montant de 7 500€ HT.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, par 19 voix pour y compris les procurations, 0 voix contre **DECIDE**

✓ **D'AFFECTER** la dotation FDAEC 2020 d'un montant de 34 375,75 € sur les travaux de renforcement de voiries concernant le

- Chemin du Port (VC n°74 – entre la rue des Frères Cordeliers et le ruisseau des Aubarèdes)

pour un montant total estimé à... 94 626,00 € HT (soit 113 551,20 € TTC)

✓ **D'ASSURER** le financement complémentaire de la façon suivante :

par emprunt, pour 60 250,25 €

par autofinancement pour..... 18 925,20 €

✓ **DECIDE** de retenir l'offre de maîtrise d'œuvre du cabinet Escande d'un montant de 7 500,00€ HT

✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre correspondant et tous les documents afférents à l'exécution de cette mission. Ce contrat comportant principalement l'établissement d'un avant-projet (AVP), d'un projet (PRO) et du dossier de consultation des entreprises (DCE) assortie de la direction de l'exécution de ces travaux (DET) pour ces travaux de renforcement de chaussées

DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées en section d'investissement sur le budget communal afin de prendre en compte les travaux de renforcement de voiries et le montant du FDAEC 2020.

Il est proposé au conseil municipal d'apporter la modification suivante sur le budget de la commune en section d'investissement :

Dépenses		
Op.176-travaux de voirie – réfection chemin du Port – VC 74		
2151	Mission de maîtrise d'œuvre	+ 9 000,00
2151	Marché de travaux + annonce légale	+ 115 000,00
020	Dépenses imprévues	- 50 000,00
Total dépenses		+ 74 000,00
Recettes		
1323	FDAEC	+ 1 148,75
1641	Emprunts	+ 72 851,25
Total recettes		+ 74 000,00

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE par 19 voix pour y compris les procurations, 0 voix contre

- **D'APPROUVER** la décision modificative n° 1 du budget communal telle que présentée ci-dessus

DESIGNATION DES REPRESENTANTS SIEGEANT AUPRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE « GIRONDE RESSOURCES »

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de désigner les représentants qui siégeront auprès de l'assemblée générale de l'agence technique départementale « Gironde ressources ».

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources », adoptés par l'Assemblée Générale Constitutive en date du 24 mai 2017 ;

Vu le règlement intérieur de l'agence technique départementale « Gironde Ressources » adopté par le conseil d'administration en date du 18 mars 2018 ;

Vu la délibération du conseil municipal N° 2017-039 en date du 16 Mai 2017 approuvant l'adhésion de la commune à l'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources »,

Considérant que le Département a décidé de créer l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

Considérant que l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » répond aux besoins d'ingénierie de la commune / EPCI, après en avoir délibéré,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, par 19 voix pour y compris les procurations et 0 voix contre **DECIDE**

- **DE DESIGNER** le titulaire et son suppléant pour siéger à l'assemblée générale de Gironde Ressources :

- M. Rémi Pottier, adjoint au maire en charge du patrimoine, urbanisme et cadre de vie, en qualité de titulaire
- M. Claude Bray, conseiller municipal, en qualité de suppléant

DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil que la CdC du Sud Gironde est partie prenante de la démarche de labellisation « Pays d'Art et d'Histoire » engagée à l'échelle suivante :

- la CdC Convergence Garonne
- la CdC du Bazadais
- la Communauté des Communes rurales de l'Entre-deux-mers
- la CdC du Réolais en Sud Gironde
- la CdC du Sud Gironde
- la commune de Meilhan sur Garonne.

Le Label « Pays d'Art et d'Histoire » délivré par le ministère de la Culture permet au territoire de bénéficier d'une image reconnue du public et des partenaires institutionnels, assurant un tourisme culturel de qualité, participe au développement du tourisme permettant par la suite de conserver et d'entretenir ce patrimoine, favorise la collaboration et l'émulation entre les différents partenaires en fédérant les associations existantes et les structures autour de la valorisation du patrimoine ainsi que la responsabilisation des habitants envers cet environnement ou encore permet la mise en place d'actions concrètes autour de la sensibilisation et de la valorisation du patrimoine à destination de la population.

Dans le cadre de cette démarche, la commune de Saint Macaire s'est positionnée pour être ville-pilote. Les autres villes pilotes sur la CdC du Sud Gironde sont Uzeste, Villandraut et St Symphorien.

Le suivi de ce projet est assuré par un Conseil de Pays au sein duquel sont représentés notamment les Communautés de communes et les villes-pilotes.

La CdC du Sud Gironde a désigné Didier Laulan, vice-président chargé de l'économie et du tourisme, représentant titulaire et Jean-Jacques Lamarque, représentant suppléant pour la représenter au sein du Conseil de Pays.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à désigner un titulaire et un suppléant pour représenter la commune au sein du Conseil du Pays d'Art et d'Histoire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, par 19 voix pour y compris les procurations et 0 voix contre

- **DESIGNE** comme représentants de la commune de Saint-Macaire pour siéger au Conseil du Pays d'Art et d'Histoire au sein :

↳ du Comité de Pilotage

- M. Rémi Pottier, représentant titulaire
- M. Cédric Gerbeau, représentant suppléant

↳ du Comité Technique

- M. Rémi Pottier, représentant titulaire
- M. Cédric Gerbeau, représentant suppléant

ACQUISITION MATERIELS POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'après avoir fait le point sur les équipements avec le responsable des services techniques, il propose l'achat de deux débroussailleuses afin que chaque agent ait son propre matériel, ainsi que l'acquisition d'un tracteur autoportée. Les cycles motoculture Garbay ont fait

parvenir un devis d'un montant de 1 791,66 € concernant les deux débroussailleuses et un devis d'un montant de 4 840,82€ concernant le tracteur autoporté.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, par 14 voix pour y compris les procurations, 0 voix contre

- de retenir les propositions des Cycles motoculture Garbay concernant l'acquisition de ces matériels pour un montant total de 6 632,48€ HT
- d'autoriser Monsieur le maire à signer les devis correspondants

INFORMATIONS DIVERSES

Mmes Nautila Guindeuil Ramillon et Florence Lassarade ont assisté à la première réunion du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG). Le SDEEG exerce un certain nombre de compétences comme, les travaux d'éclairage public, l'entretien des points lumineux, les groupements d'achats d'énergies (gaz et électricité), les bornes de recharge...

Dans le domaine de l'Énergie, le SDEEG est un acteur majeur. Il accompagne les collectivités de Gironde dans leur Transition Énergétique par la mise en place de plans d'actions concrets favorisant les économies d'énergie, le développement des énergies renouvelables.

Lors de cette réunion, M. Xavier Pintat a été réélu président. Le SDEEG est aujourd'hui, le deuxième groupement d'achat.

Mme Sophie Tristant informe le Conseil municipal qu'un éco pâturage devrait revenir dans le bas des remparts dans le cadre de natura 2000. L'agriculteur en charge du cheptel bio serait M. Patrick Vignaud et il animera également des ateliers pédagogiques pour présenter ces animaux. Dans la même philosophie, des brebis seraient installées sur le terrain Jugean pour l'entretenir en attendant le début des travaux. Une journée de nettoyage citoyenne de ce terrain sera organisée le 26 Août.

QUESTIONS DIVERSES

M. Bernard Barbé demande ce qu'il en est pour l'ouverture du bureau de poste.

M. Cédric Gerbeau répond qu'un courrier a été fait pour maintenir les services de la poste. Un appui de Mme Lassarade Sénatrice a été fait auprès du Sous-Préfet. Il a reçu le maire de Saint Pierre d'Aurillac qui est lui aussi très inquiet. Un collectif d'usagers devrait voir le jour. Il ne faudrait pas que la diminution des jours d'ouverture suite à un manque de personnel n'entraîne la fermeture du bureau de poste (baisse de la fréquentation).

M. Bernard Barbé précise que les professionnels doivent se rendre à Fargues les jours de fermeture. La poste de Saint Macaire dépend de Langon sur la gestion du Personnel.

M. Cédric Gerbeau informe le Conseil municipal avoir rencontré M. Denoyelle, maire de Saint Pierre d'Aurillac et avoir fait le point avec lui sur la mutualisation de petits matériels entre nos services techniques, et le soutien qu'il pouvait apporter au club de foot les Bleuets Macariens.

M. Cédric Gerbeau et M. Claude Bray ont effectué une visite de la Caserne de Saint Macaire qui compte aujourd'hui 45 volontaires. Cette caserne a un équipement extraordinaire. Il a eu confirmation que la caserne ne fermera pas. M. Cédric Gerbeau a parlé avec eux d'un recrutement, de la volonté de les mettre en avant auprès des écoles, des associations.

M. Bernard Barbé précise qu'il y a un groupe de 6 pompiers professionnels qui vient compléter l'effectif des pompiers volontaires de Saint Macaire afin d'assurer les premiers départs.

M. Alain Falissard précise que cette caserne est une réussite. Ce bâtiment a été financé par 13 des 14 communes de l'ancien canton. Les employés communaux ont toujours été mis à disposition du centre

de secours (pour ceux qui étaient volontaires). Il invite les membres du conseil à profiter d'éventuelles journées portes ouvertes pour comprendre le rôle et le fonctionnement du centre de secours.

M. Cédric Gerbeau indique que Frédéric Cabirol devrait prendre sa retraite de pompier volontaire dans un an.

M. Rémi Pottier informe le Conseil qu'une information erronée circule dans le village sur les déclarations de travaux. Il ne faut pas se référer au code de l'urbanisme mais au code du patrimoine (article L 632-1 : « Dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, sont soumis à une autorisation préalable les travaux susceptibles de modifier l'état des parties extérieures des immeubles bâtis, y compris du second œuvre, ou des immeubles non bâtis. Sont également soumis à une autorisation préalable les travaux susceptibles de modifier l'état des éléments d'architecture et de décoration, immeubles par nature ou effets mobiliers attachés à perpétuelle demeure, au sens des articles [524 et 525](#) du code civil, lorsque ces éléments, situés à l'extérieur ou à l'intérieur d'un immeuble, sont protégés par le plan de sauvegarde et de mise en valeur. Pendant la phase de mise à l'étude du plan de sauvegarde et de mise en valeur, sont soumis à une autorisation préalable les travaux susceptibles de modifier l'état des parties intérieures du bâti. L'autorisation peut être refusée ou assortie de prescriptions lorsque les travaux sont susceptibles de porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du Site Patrimonial Remarquable ».)

Des mauvaises habitudes ont été prises. Il faut refaire une information pour que les habitants déposent les demandes et attendent l'accord. C'est rarement défavorable ou le cas échéant assorti de prescriptions.

M. Cédric Gerbeau précise que Rémi Pottier va former le secrétariat sur les dossiers d'urbanisme pour aider les pétitionnaires. Si le dossier devient plus complexe, Rémi Pottier se rendra disponible en cas de besoin. Il y a un projet de mise en place d'une permanence conjointement avec l'Architecte des Bâtiments de France en mairie. Une réflexion sera menée pour communiquer sur les aides à la réhabilitation qui existent sur la commune.

M. Rémi Pottier précise que ces aides sont soumises aux conditions de ressources (voir permanences de SOLIHA).

M. Alain Falissard indique que la commune apporte une aide financière de 5% en complément de l'OPAH dans le secteur protégé.

Il rappelle que ce périmètre de protection des abords des monuments historiques implantés sur la commune, correspond à l'ex A.V.A.P. (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) devenue Site Patrimonial Remarquable (S.P.R.) dès sa publication. Pour lui, à l'intérieur de ce périmètre, un éclaircissement est indispensable en ce qui concerne l'obligation ou non de dépôt d'une Déclaration Préalable (D.P.) en fonction de la nature des travaux. En effet, la Sous-préfecture, saisie de cette problématique suite à des interruptions de travaux d'entretien sur des menuiseries extérieures ou des bardages en bois, a interrogé l'Architecte des Bâtiments de France (A.B.F.). En réponse, il se confirme que les travaux d'entretien courants ou à l'identique ne sont pas soumis à Déclaration Préalable. Seuls les travaux modifiant l'aspect extérieur d'un immeuble bâti ou non bâti le sont.

Une information sur cette problématique auprès des habitants et des artisans est à prévoir. Ces derniers ont déjà été dans le passé des relais efficaces en alertant leur client sur ces questions.

Il rappelle que de tels enjeux sont à considérer différemment suivant que l'on se trouve à l'intérieur ou hors du S.P.R.

M. Cédric Gerbeau informe avoir fait arrêter le chantier sur les Allées des Tilleuls car aucune demande d'urbanisme n'avait été déposée en mairie.

M. Rémi Pottier suggère que cela soit vu lors de la commission urbanisme

M. Sylvain Capelli informe que les manifestations qui sont organisées sur la commune, sont soumises à déclaration auprès de la sous-préfecture, 13 juillet, marchés des producteurs. Le 4^{ème} marché qui devait avoir lieu à Verdélais devrait être organisé à Saint Macaire.

Les associations se sont associées pour faire l'animation sur la commune. Pour résoudre des doublons sur les calendriers concernant l'exposition canine et le cyclo-cross au niveau du Palus, le cyclo-cross devrait avoir lieu sur le terrain du grass-track.

Le club de foot les Bleuets macariens ont beaucoup de nouveaux licenciés. Suite à la visite des installations du stade situé à Pian, beaucoup de travaux sont à prévoir à la rentrée.

Une journée des associations devrait être organisée début octobre.

La commune a accueilli une émission de France Inter sur le marché qui sera retransmise le 20 août de 11h à 12h. Claude Bray avait suggéré plusieurs noms à France Inter qui avait par ailleurs fait sa propre sélection. C'est France Inter qui a fait le choix définitif.

La séance est levée à 20h00.